

Solène Leloup

07 89 57 76 04

20 Rue Jean Jacques Rousseau – 92240 Malakoff

SIRET : 949 121 099 00012 - Certificat de capacité N° 202 – Assurance Professionnelle :

Educadog2@gmail.com

CONTRAT DE PENSION CANINE :

Mme ou M. Nom :

Prénom :

Adresse :

Code Postal : Ville :

Tel domicile : Tel Portable :

Nom du chien :

Race / type :

o Mâle Castré : OUI / NON

o Femelle Stérilisée : OUI / NON Si non > date des dernières chaleurs : / /

Date de Naissance : / /

N° de tatouage ou puce électronique (Obligatoire) :

Attention : les chiens de 1 ère et 2 eme catégorie ne sont pas acceptés

- **Vaccination Obligatoires** : RCHPPL : Rage, Maladie de Carré, Hépatite, Parvovirose, Parainfluenza, Leptospirose et être vacciné contre la « Toux du chenil » et vermifugé avant leur arrivée.

Le traitement contre les parasites est obligatoire : la pension n'est en aucun cas responsable des parasites et des maladies qui en découlent vu qu'il doit, en toute logique, être traité contre ceux-ci.

- **Les chiennes en chaleurs ne sont pas admises.** Si le propriétaire de la chienne omet de le signaler (ou si cela arrive durant le séjour), la pension n'est pas responsable des conséquences et se réserve le droit de demander un supplément en dédommagement.
- **L'alimentation habituelle en quantité suffisante pour la durée du séjour ainsi que le carnet de vaccination doivent être fournis par le propriétaire. En cas d'insuffisance de nourriture, la pension en fournira à la charge du propriétaire.**
- Lors de la garde, votre chien sera mis en meute dans les balades et la pension. Le propriétaire accepte les risques potentiels qui peuvent en découler (griffures, morsures,...etc.). La pension mettra tout en œuvre pour le bon déroulement du séjour, mais décline toute responsabilité en cas d'incident.

En cas d'incident ou de maladie, les consultations et frais de vétérinaire sont à la charge du propriétaire. En cas de bagarre, la pension se réserve le droit de décider qui doit régler les consultations et frais de vétérinaire. En signant ce contrat, vous acceptez donc de régler les consultations et soins causés par votre chien à un tiers.

- La pension se réserve le droit d'isoler un chien pour sa santé ou la sécurité des autres.
- La pension s'occupe de prodiguer les soins nécessaires à un animal malade durant son séjour, soins qui restent à la charge du propriétaire (noter ci-après le traitement médical et veillez fournir l'ordonnance ainsi que les médicaments pour la durée du séjour) :

.....

.....

- Pour la pension longue durée (plus de 3 semaines), un traitement antipuces, anti-tiques sera demandé.
- En cas de suspicion de maladie, la pension se réserve le droit d'emmener le chien chez le vétérinaire à la charge du propriétaire.
- La pension décline toute responsabilité en cas de décès du chien.

Date d'entrée :Date de sortie :

Tarif :

..... € x..... jours = € - réglé en Le/...../.....

Pour les gardes de 4 jours et plus

Acompte de 50% = € - réglé en Le / / Reste dû :
..... €

- Tout chien non repris de la pension après la date de départ prévue et sans nouvelle du propriétaire, sera considéré comme abandonné.
- En cas de pension longue durée, le paiement du séjour doit être effectué 1 mois à l'avance, et ce tout au long du séjour. Si 8 jours après le mois suivant, le renouvellement du paiement du mois en cours n'est pas effectué et sans nouvelle du propriétaire, le chien sera considéré comme abandonné.
- Le propriétaire autorise la pension à mettre des photos de son chien sur le site de la pension ainsi que sur son profil Facebook.
- **Carnet de santé avec la carte d'identification est obligatoire**

Contact en cas d'urgence :

.....
.....

Date :

Lu et approuvé, avec nom et signature obligatoire :